

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 06 - 048

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Excusé :

- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 4 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition de fournitures de mobilier de bureau, de rayonnages et de vestiaires pour sapeurs-pompiers pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Ces diverses fournitures permettent le renouvellement de mobiliers de bureau devenus obsolètes dans les centres d'incendie et de secours, les compagnies et le Centre départemental d'incendie et de secours. Elles permettent également d'équiper en première dotation une caserne nouvellement construite.

Les prestations font l'objet de deux lots se décomposant de la manière suivante :

- Lot 1 : Mobilier de bureau et rayonnage
- Lot 2 : Vestiaires pour sapeurs-pompiers



Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 à du Code de la commande publique.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. Prix (pondération : 50)

- Montant total HT mentionné dans le DQE : 40 points
- Taux de remise consentie : 10 points

2. Valeur technique (pondération : 30)

Jugée au regard des caractéristique technique minimale requises pour chaque mobilier dans le CCTP.

3. Service après-vente et assistance technique (pondération : 15 points)

- Délai de livraison : 5 points
- Durée de garantie : 5 points
- Délai d'intervention en cas de mise en œuvre de garantie : 5 points

4. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération : 5 points)

- Les études réalisées pour identifier l'impact de son activité sur l'environnement : 1 point
- Les labels ou certifications environnementaux obtenus par la société et ses fournisseurs (à défaut, le candidat pourra détailler les démarches entreprises en vue d'une certification : 2 points
- Les systèmes de recyclage des déchets et des consommables : 1 points
- La sensibilisation du personnel de l'entreprise en matière de démarche écoresponsable : 1 point.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 12 septembre 2019 à partir du rapport d'analyse joint fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre 2019, concernant l'attribution du marché relatif à l'acquisition de fournitures de mobilier de bureau, de rayonnages et de vestiaires pour sapeurs-pompiers pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

Lot n° 1 : Mobilier de bureau et rayonnage	ALPHA BUREAU	26 Bis Avenue de la Libération 43 120 MONISTROL SUR LOIRE
Lot n° 2 : Vestiaires pour sapeurs-pompiers	CVC (Casiers Vestiaires Consignes)	8 Route des Lirots Les Gâtines d'Oulins 28 260 OULINS

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER